

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 57 (1919)  
**Heft:** 7

**Artikel:** La rancune de ministre  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-214503>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

**Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).****Administration (abonnements, changements d'adresse),**

Imprimerie Ami FATIO &amp; Cie, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

**"PUBLICITAS"**

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

**ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;**  
six mois, Fr. 3 — **Etranger, un an, Fr. 8 20.****ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.****Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.**

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du Numéro du 15 février 1919.** — Une lettre de Frédéric-César de La Harpe (L. Mogeon). — La rancune de ministre. — Voltaire et le marchand de couteaux. — Lettre de bon an au *Conteur vaudois* et à ses lecteurs (Maurice Gabaud). — Lézestiué (Djan dái Pivé). — Maman. — Les hommes qui agissent (E. Hy.). — Feuilleton : Du Jorat à la Cambebière (O. Badel), suite. — Hiéroglyphes médicaux. — Boutades.

**UNE LETTRE DE****FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE**

FRÉDÉRIC-CÉSAR de La Harpe était ce que dans notre langage actuel à tournures exotiques, on appellera « excusions ». Sacheant bien ce qu'il voulait, il n'y allait pas par quatre chemins pour dire sa pensée et donner les étrivières à ses meilleurs amis, en l'espèce les Vaudois de la fin de 1797. Bien situé pour accomplir sa besogne de patriote, loin matériellement de son petit pays, mais tout près de lui par la pensée, il prenait directement son inspiration chez les hommes de la grande Révolution, et sut agir promptement, avec un esprit de suite jamais en défaut, jusqu'au triomphe final. Et si, se moment arrivé, il ne tarda pas, une fois en Suisse, à voir autour de lui des adversaires, l'amertume qu'il en ressentit ne dut effleurer qu'à peine son âme éprouve de sentiments nobles et désintéressés. L'ingratitude élève l'homme qui la subit.

Donc le 24 novembre 1797, soit exactement deux mois avant la proclamation de la République lémanique sur la place de la Palud, à Lausanne, La Harpe écrivait à son ami Brun, de Versoix, qu'il avait laissé sans nouvelles depuis un certain temps :

« Vous trouverez un peu extraordinaire que je ne vous aie point écrit ; mais ce n'est pas que je vous aie oublié, au contraire, et je regrette souvent de m'être éloigné de vos contrées ; mais j'y reviendrai, je l'espère, dès que le pays de Vaud sera devenu république indépendante, destinée qui l'attend si les habitants ne sont pas des lâches ou de vils adulateurs de ces praticiens qui les ont avilis, opprimés, sacrifiés et qui ne font aujourd'hui les bons apôtres que dans l'espoir de se sauver par l'aide de leurs sujets. Vous pourrez mettre au nombre des plus audacieuses calomnies celle de l'incorporation du Pays de Vaud à la France ; elle est de l'invention de Messieurs de Berne, de Fribourg et de leurs émissaires, ainsi que des aristocrates genevois, la plus ridicule espèce d'aristocrates qui existe. Si les habitants du Pays de Vaud veulent recouvrer leurs états et leurs priviléges, ils n'ont qu'à présenter des pétitions fermes mais respectueuses pour demander la convocation des députés de toutes les communes tant bernoises que fribourgeoises, en adresser des copies au ministre de France à Bâle pour solliciter ses bons offices. S'ils craignent, ils peuvent envoyer leurs pleins pouvoirs à moi ou à d'autres pour réclamer les bons offices, la médiation et la garantie française. Pourvu que ces démarches soient prudentes et légales, ils n'ont rien à craindre et sont au contraire assurés d'un plein

succès ; mais il ne faut ni tintamarre, ni violences, ni insultes. Les députés bernois ont eu ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Il faudrait que les gens du Pays de Vaud fussent bien benêts pour plaindre ces Tartufes ou faire cause commune avec eux, tandis qu'il ne tient qu'à eux de parvenir à leur indépendance. Qu'ils profitent de cette occasion, car leur règne tire à sa fin et l'ours n'a plus à grommeler chez nous »

Cette lettre n'est pas inédite ; elle fait partie du recueil édité en 1881 à Genève, d'après la collection Fontaine-Borgel, mais il est bon de la rappeler de temps à autre, aussi bien chacun ne la connaît-il pas encore. Elle figure également dans l'Aktensammens, de Strickler. Le document offre un intérêt tout spécial parce qu'il prouve — nous avons déjà eu l'occasion de le noter ici — que La Harpe, quoique férus de la France, n'a jamais comploté la réunion à celle-ci du Pays de Vaud, que son but était à l'antipode de celui de Brune et du résident Desportes qui voulaient une République rhodanique faible, impuissante, livrée aux branches d'un casse-noisettes. Heureusement, le flair politique de La Harpe eut l'influence décisive : Vaud indépendant était réuni à la Suisse, tandis que Genève se préparait à l'incorporation à la France le 15 avril 1798.

L. MOGEON.

**LA RANCUNE DE MINISTRE**

Extrait du *Bulletin de la Société suisse des traditions populaires*, fascicule 11-12 de 1918 :

« Dans un article de polémique, un journal neuchâtelois, *La Sentinel*, du 5 octobre, fait allusion un drap du canton de Vaud qu'on appellerait la *rancune de ministre*. Quelqu'un, pensant à M. Elie Bloch, dit en sourdine : « Ça se retire comme le drap de juif ». Un autre, songeant à M. Moll, répond : « Dans le canton de Vaud, il y a un drap inusable qu'on appelle la *rancune de ministre*. »

Cette appellation est-elle courante et la fabrication de ce drap, s'il existe, est-elle d'origine ancienne ou récente ?

Ces questions, nous les posons à notre tour aux lecteurs du *Conteur vaudois*.

**VOLTAIRE ET LE MARCHAND DE****COUTEAUX**

L'autre jour, au Musée du Vieux-Lausanne, en contemplant des souvenirs du séjour de Voltaire à Lausanne, il nous est revenu à la mémoire divers traits du caractère de l'illustre écrivain. En voici un, que conte Marmontel :

VOLTAIRE avait, même dans les petites choses, une répugnance incroyable à céder et à renoncer à ce qu'il avait résolu. J'en vis encore avant son départ<sup>1</sup> un exemple assez singulier. Il lui avait pris fantaisie d'avoir en voyage un couteau de chasse, et, un matin que j'étais chez lui, on lui en apporta un faisceau

<sup>1</sup> Pour la Prusse (juin 1750).

pour en choisir un. Il le choisit, mais le marchand voulait un louis de son couteau de chasse, et Voltaire s'était mis dans la tête de n'en donner que dix-huit francs. Voilà qui calcule en détail ce qu'il peut valoir ; il ajoute que le marchand porte sur son visage le caractère d'un honnête homme et qu'avec dix-huit francs cette arme sera bien payée. Le marchand accepte l'éloge qu'il veut bien faire de sa figure, mais il répond qu'en honnête homme il n'a qu'une parole, qu'il ne demande au juste que ce que vaut la chose, et qu'en la donnant à plus bas prix, il ferait tort à ses enfants. « Vous avez des enfants ? lui demanda Voltaire. — Oui, monsieur, j'en ai cinq, trois garçons et deux filles, dont le plus jeune a douze ans. — Eh bien ! nous songerons à placer les garçons, à marier les filles. J'ai des amis dans les finances, j'ai du crédit dans les bureaux ; mais terminons cette petite affaire. Voilà vos dix-huit francs, qu'il n'en soit plus parlé... » Le bon marchand se confondit en remerciements sur la protection dont voulait l'honorer Voltaire, mais il se tint à son premier mot pour le prix du couteau de chasse, et n'en rabattit pas un liard. J'abrége cette scène, qui dura un quart-d'heure par les tours d'éloquence et de séduction que Voltaire employa inutilement, non pas à épargner six francs qu'il aurait donnés à un pauvre, mais à donner à sa volonté l'empire de la persuasion. Il fallut qu'il cédât lui-même, et d'un air interdit, confus et dépité, il jeta sur la table cet écu qu'il avait tant de peine à lâcher ; le marchand, dès qu'il eut son compte, lui rendit grâces de ses bontés et s'en alla.

« J'en suis bien aise, dis-je tout bas en le voyant partir. — De quoi, me demanda Voltaire avec humeur, de quoi êtes-vous bien aise ? — De ce que la famille de cet honnête homme n'est plus à plaindre. Voilà bientôt ses fils placés, ses filles mariées ; et lui, en attendant, il a vendu son couteau de chasse ce qu'il voulait et vous l'avez payé malgré toute votre éloquence. — Et voilà de quoi tu es bien aise, tête de Limosin ? — Oh ! oui, j'en suis content. S'il vous avait cédé, je crois que je l'aurais battu. — Savez-vous, me dit-il en riant dans sa barbe, après un moment de silence, que si Molière avait été témoin d'une pareille scène, il en aurait fait son profit ? — Vraiment, lui dis-je, c'eût été le pendant de celle de M. Dimanche. »

**LETTRE DE BON AN**

au *CONTEUR VAUDOIS* et à ses lecteurs.

Diverses circonstances ont retardé la publication de la lettre ci-dessous, d'un fidèle ami du *Conteur*. Elle est toujours de saison. Il est bien entendu que cette lettre ne reflète qu'une opinion toute personnelle.

L..., 31 décembre 1918.

DANS une de tes dernières rondes, mon cher *Conteur*, tu demandes aux nombreux amis de Vaud qui te lisent, leur opinion sur les œuvres les plus d'attaque du répertoire de la littérature dialectale vaudoise. Est-ce trop d'audace pour un patoisant valaisan de venir